

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 8
- dont suppléé : 1
- dont représentés : 3
Votants : 23
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le trente et un juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, Yves FERRON et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. DELOINCE Michel ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, BULTEL Jean-Pierre, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et BOUVET Patrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/173

OBJET : NOUVELLE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE : ENGAGEMENT ET MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/183 du 22 juin 2017 relative au lancement de la nouvelle charte forestière Ubaye Pays de Seyne 2018-2023 ;

CONSIDERANT le périmètre cohérent d'un point de vue géographique, culturel, économique et administratif du territoire formé par la communauté de communes « Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon » (CCVUSP), et le « Pays de Seyne » au sein de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir un partenariat avec Provence Alpes Agglomération et les COFOR pour mettre en œuvre cette nouvelle charte forestière (NCFT) ;

CONSIDERANT que la CCVUSP se positionne comme structure porteuse de la démarche sur le plan technique (missionner des bureaux d'études pour la NCFT) et financier et sollicite une assistance à maîtrise d'ouvrage des COFOR ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel d'environ **98 400 € TTC** dont 80 % sont pris en charge par des financements publics (Région, Europe) pour 2 ans d'actions ;

CONSIDERANT les accords de principe des financeurs publics ;

CONSIDERANT que la répartition de l'autofinancement entre chaque collectivité est proportionnelle à sa superficie forestière (69 % Communauté Vallée de l'Ubaye Serre- Ponçon soit 13 580 €, 31 % Communauté d'agglomération de Provence Alpes Agglomération soit 6 100 €) ;

VU l'avis favorable de la Commission Développement Economique réunie le 26 Juillet 2018 ;

Entendu l'exposé,
Après délibéré,

- **DECIDE** d'engager l'opération de nouvelle charte forestière de territoire ;
- **SOLLICITE** auprès de Provence Alpes Agglomération la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération qui consiste au portage technique et financier de la démarche ;
- **SOLLICITE** l'Association des Communes forestières des Alpes de Haute Provence en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage à titre gracieux ;
- **APPROUVE** la clef de répartition de l'autofinancement, à savoir :
 - 69 % CCVUSP,
 - 31 % PAA.

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention tripartite à intervenir entre Provence Alpes Agglomération, l'Association des Communes forestières et la CCVUSP.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à cette opération en dépenses au chapitre 011 du budget principal de la CCVUSP et en recettes à l'article 74758.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



